

Scènes

Décès de Raymond Ravar, cofondateur de l'Insas

Mordu de théâtre depuis son jeune âge, Raymond Ravar s'en fit passeur bienveillant. Premier directeur de l'Institut national des arts du spectacle, il y a marqué des générations d'étudiants et de professeurs. Nombreux sont celles et ceux qui, alors qu'il s'est éteint mercredi, à 93 ans, rendent hommage à "un homme généreux, attentif" (Philippe Sireuil) à "l'esprit toujours alerte, aiguisé, exigeant" (Insas), "qui nous a donné la possibilité de chercher, de rencontrer" (Delphine Bibet).

Littérature

J.M.G Le Clézio quitte le jury du Renaudot

L'écrivain et prix Nobel de littérature Jean-Marie Gustave Le Clézio va quitter le jury du prix Renaudot, un prix littéraire mis en cause pour avoir récompensé l'écrivain pédophile Gabriel Matzneff en 2013. "Je vais suivre" Jérôme Garcin, le journaliste qui a démissionné du Renaudot début mars, a indiqué J.M.G Le Clézio au *Figaro*. L'écrivain a affirmé qu'il s'était opposé "avec force" à l'attribution du prix à Matzneff en 2013. *Séraphin, c'est la fin!* le livre pour lequel Matzneff a reçu le prix Renaudot est "une apologie du viol", a estimé le prix Nobel de littérature. (AFP)

Musique

Décès du chanteur soul Bill Withers

Le chanteur soul américain Bill Withers est décédé à l'âge de 81 ans, rapportent vendredi plusieurs médias internationaux. L'artiste a succombé lundi à Los Angeles à la suite d'un problème cardiaque, selon une déclaration de la famille transmise à l'agence de presse américaine Associated Press. Bill Withers est connu pour avoir composé des morceaux comme "Ain't No Sunshine", "Lean On Me" et "Grandma's Hands", devenus autant de classiques de la musique soul. (Belga)



LAURIE DIEFFENBACQ/BELGA

Le secteur culturel se montre particulièrement créatif quant à la mise en place de solutions solidaires", observe Bénédicte Linard.

...eure aux personnes sous CDD de très courte durée, ce qui est fréquent chez les travailleurs du secteur culturel. Sans oublier le cas particulier – mais pas rare dans le monde de la culture – des contrats non signés avant la représentation."

3. Tax shelter

Le troisième volet concerne le tax shelter. Le fédéral a allongé de 6 mois la période de justification des dépenses. Une mesure nécessaire mais non suffisante, souligne la ministre, en écho aux craintes des théâtres et des compagnies. "Pour la saison 2020-21, il est à redouter que le tax shelter perde de son attrait pour les entreprises qui se concentreront d'abord sur leur survie économique. Certaines règles très spécifiques à ce système seraient à revoir. Les mesures, suite à la crise du coronavirus, sont liées au fait qu'il sera pour les producteurs impossible de justifier un taux éligible minimal; au fait aussi que les premières qui n'ont pas pu avoir lieu en raison du confinement pourraient être considérées par le SPF Finances comme non achevées; au fait encore que l'annulation de la première rendrait la convention caduque puisqu'il est admis que c'est la date de la première qui y est consignée. Avec pour astreinte un remboursement de 100% de la somme en l'absence d'une attestation. Le fédéral doit apporter des réponses et de la souplesse vis-à-vis de cette situation, faute de quoi les opérateurs et compagnies – qui sont aussi concernées par le tax shelter – connaîtront de grandes difficultés. A minima, il faut revoir les conditions en cas de crise spécifique. Et certainement aller plus loin que le seul prolongement du délai."

4. Rémunérations cadrées

Retour à la FWB pour le quatrième volet. "Le fil rouge des interventions auprès de toutes les compétences concernées: le soutien doit permettre la rémunération de ce que nous appelons les prestataires finaux, y compris les créateurs, auteurs,

acteurs, techniciens. Pour les personnes en bout de chaîne, on avance et sur le périmètre et sur les balises de l'intervention. Le premier périmètre, ce sont les opérateurs culturels subissant une forte diminution de rentrées et recettes à cause des annulations. Cela vaut pour les arts vivants, les arts plastiques, les musées, la musique, le cinéma, les organisateurs de festivals et d'événements, mais aussi la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires)."

Reste à baliser le terrain pour mettre en place ces mécanismes destinés à combler les pertes de recettes entre le 14 mars et (jusqu'ici) le 19 avril. Si la perte doit évidemment résulter des mesures de lutte contre le Covid-19, "la rémunération des créateurs et prestataires – qu'il s'agisse de la conception, de l'exécution, de la réalisation – DOIT être honorée", insiste Bénédicte Linard.

Et les festivals, y compris à l'étranger?

D'un côté la ministre assure avoir pris "les dispositions nécessaires – de l'ordre de l'aménagement des différents moments – pour que les Rencontres théâtre jeune public de Huy soient maintenues", de l'autre on a appris notamment l'annulation du Fringe d'Edimbourg, où les artistes de la FWB bénéficient d'une importante vitrine depuis quelques années. Quant à Avignon où s'impliquent les créateurs de la FWB à plusieurs niveaux, et en particulier au Théâtre des Doms, les festivals In et Off n'ont encore rien annoncé. "On s'attaque aux questions dans l'ordre où elles arrivent. Et on n'en est pas encore là..."

Bénédicte Linard se répète à l'écoute assidue du secteur, via les fédérations professionnelles – des interlocuteurs précieux en ce qu'elles ont une vue à la fois profonde et globale – mais aussi les opérateurs et les individus. "Les données arrivent peu à peu. Vu les circonstances, elles ne peuvent être définitives. On travaille dans l'urgence, dans l'inédit. Dans la concertation aussi. On attend des réponses du fédéral, qui devra prendre sa part, comme la FWB prendra la sienne. Il faut envisager les choses dans la complémentarité." Même si le contexte ne permet pas à ce jour une vue globale des problèmes et des solutions. "Nous devons, à mesure que la situation se clarifie, affiner nos réponses."